



**COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20251209-251209\_022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 15/12/2025



**DELIBERATION N° 251209\_022**

**OBJET : ASSURANCE : RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU CONTRAT DE PROTECTION JURIDIQUE / PROTECTION FONCTIONNELLE A COMPTER DU 01.01.2026 POUR 3 ANS**

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 27

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

**Présents** : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

**Absents ayant donné procuration** : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Christian BLANCHARD à Aline CIZERON.

**Absents** : Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET.

**Secrétaire élue pour la session** : Maryvonne MOUNIER

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42) propose à ses adhérents depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 un contrat groupe « Protection Juridique et Fonctionnelle » auprès de GROUPAMA qui prend fin au 31 décembre 2025.

Pour rappel, ce contrat couvre la protection juridique des collectivités ainsi que la protection fonctionnelle des agents et des élus.

Une consultation a été lancée et seul GROUPAMA s'est positionné.

Afin d'assurer la continuité de ce contrat, la commune de CHAZELLES-SUR-LYON doit souscrire au renouvellement du contrat que l'AMF42 propose auprès de GROUPAMA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le niveau de garanties et le tarif de la protection fonctionnelle demeurent inchangés, tandis que le tarif de la protection juridique connaît une hausse de 30%.

La cotisation pour la protection juridique est déterminée pour les communes en fonction de leur nombre d'habitants, soit pour notre commune la somme de : 970,70 € TTC pour 2026.

La cotisation pour la protection fonctionnelle est de 2,20 € TTC par agent/élu pour 2026.

La période de renouvellement du contrat est du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028. Cependant, le contrat peut être dénoncé au moins 2 mois avant l'échéance annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la commune de Chazelles-sur-Lyon à

compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au contrat « Protection Juridique et Fonctionnelle » de Groupama porté par l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF 42) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-----

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,  
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,  
Maryvonne MOUNIER

